

En réponse à un article publié le 11 juin 2009 dans *Le Soleil*

**LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN :  
PARTENAIRE DE SA RÉGION**

Le 11 juin dernier, un article du journal *Le Soleil* « taxait » la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin « de fermeture d'esprit ». Le propos principal de l'article expliquait les démarches d'une famille de Saint-Isidore, municipalité du territoire couvert par notre commission scolaire, visant à inscrire son enfant dans une école d'une autre commission scolaire. À ce moment, nous préférons attendre avant de commenter puisque certaines familles concernées par la même situation s'étaient alors prévaluées d'un droit de demander une révision de décision, processus prévu par la loi. Est-on, par conséquent, fermé d'esprit quand on souhaite laisser toute la latitude à un processus démocratique et légal? Non seulement étions-nous alors de bonne foi, mais nous estimons aujourd'hui nécessaire de clarifier, dans l'intérêt public, certains éléments ayant guidé la décision initiale rendue par notre commission scolaire.

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin s'est donné comme priorité d'être un partenaire de la communauté. Couvrant un territoire grand comme l'équivalent de trois circonscriptions électorales, nous sommes régulièrement sensibilisés aux réalités des villages et des plus grandes villes situées dans la Beauce et dans la région des Etchemins. Leurs besoins, tout en étant différents, restent malgré tout complémentaires. Que vous habitiez un village ou une plus grande ville en région, vous constatez les nécessaires besoins de l'ensemble d'une communauté qui souhaite voir des services de proximité se développer. C'est ce qu'on appelle favoriser le bien commun; c'est ce qu'on appelle du développement régional. Dans ce contexte, doit-on conclure à de la « fermeture d'esprit » quand une organisation souhaite prioriser le développement de sa région?

Nous estimons légitime que le milieu scolaire soit un partenaire de premier plan du développement d'une région. Vouloir assurer la présence de services scolaires de qualité à Saint-Isidore favorise le développement de la Beauce. Pour y arriver, nous souhaitons que les familles de Saint-Isidore fassent confiance aux établissements scolaires de notre territoire où des services de qualité sont offerts et où nous projetons d'améliorer nos infrastructures au cours des prochaines années. Si notre clientèle augmente au secteur primaire comme nous le prévoyons, il devient, par exemple, plus facile de justifier un projet d'agrandissement ou une nouvelle infrastructure. Mais, si nos élèves quittent tout doucement vers d'autres écoles, comment assurer le développement à long terme de nos infrastructures scolaires? Comment soutenir la région dans son développement? Comment attirer de nouvelles familles si, à cause d'une clientèle trop petite, les services deviennent insuffisants?

À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, nous ne croyons pas être fermés d'esprit en se posant toutes ces questions. Nous souhaitons simplement contribuer au développement de notre région. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous acceptons difficilement ces accusations de « fermeture d'esprit ».

Monsieur Charles-Henri Lecours, président  
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin